

Une armée européenne ?

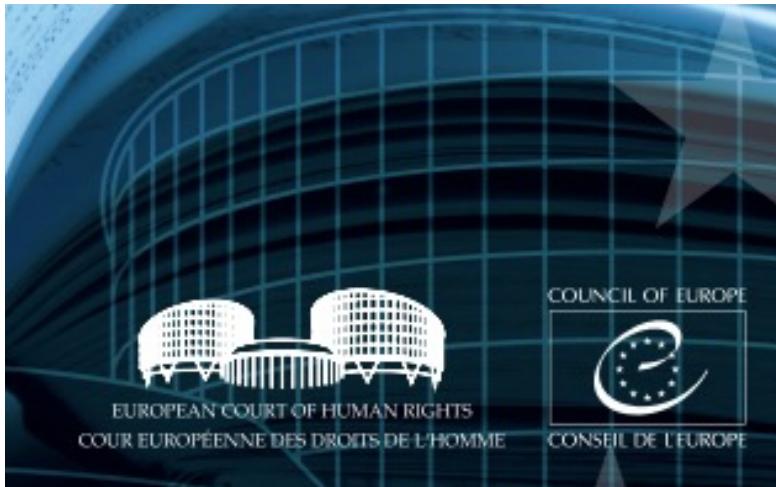
EuroGendFor



L'armée française prépare 10 000 soldats à un éventuel grand conflit

En 2023, l'armée française lancera un grand exercice pour préparer des milliers de soldats à un conflit d'ampleur, rapporte « The Economist ».

Convention européenne des droits de l'homme



TITRE I DROITS ET LIBERTÉS

ARTICLE 2

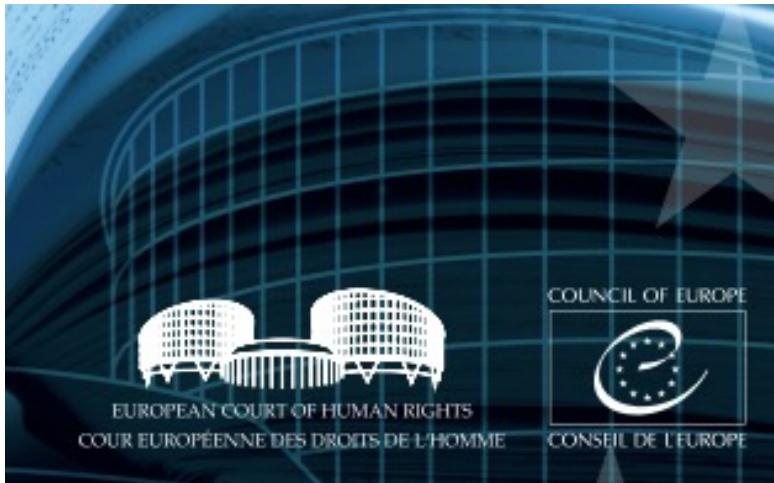
Droit à la vie

2. La mort n'est pas considérée comme infligée en violation de cet article dans les cas où elle résulterait d'un recours à la force rendu absolument nécessaire :

- a) pour assurer la défense de toute personne contre la violence illégale ;
- b) pour effectuer une arrestation régulière ou pour empêcher l'évasion d'une personne régulièrement détenue ;
- c) pour réprimer, conformément à la loi, une émeute ou une insurrection.

Convention
européenne
des droits
de l'homme

Convention européenne des droits de l'homme



TITRE I DROITS ET LIBERTÉS

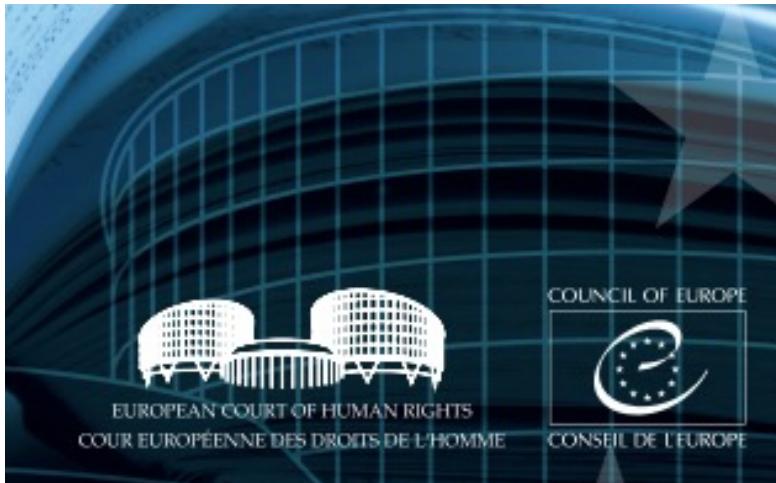
ARTICLE 4

Interdiction de l'esclavage et du travail forcé

1. Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude.
2. Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire.
3. **N'est pas considéré comme « travail forcé ou obligatoire » au sens du présent article :**
 - a) tout travail requis normalement d'une personne soumise à la détention dans les conditions prévues par l'article 5 de la présente Convention, ou durant sa mise en liberté conditionnelle ;
 - b) tout service de caractère militaire ou, dans le cas d'objecteurs de conscience dans les pays où l'objection de conscience est reconnue comme légitime, à un autre service à la place du service militaire obligatoire ;
 - c) **tout service requis dans le cas de crises ou de calamités qui menacent la vie ou le bien-être de la communauté ;**
 - d) tout travail ou service formant partie des obligations civiques normales.

Convention
européenne
des droits
de l'homme

Convention européenne des droits de l'homme



TITRE I DROITS ET LIBERTÉS

ARTICLE 5

Droit à la liberté et à la sûreté



Convention
européenne
des droits
de l'homme

1. **Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté. Nul ne peut être privé de sa liberté, sauf dans les cas suivants et selon les voies légales :**
 - a) s'il est détenu régulièrement après condamnation par un tribunal compétent ;
 - b) s'il a fait l'objet d'une arrestation ou d'une détention régulières pour insoumission à une ordonnance rendue, conformément à la loi, par un tribunal ou en vue de garantir l'exécution d'une obligation prescrite par la loi ;
 - c) s'il a été arrêté et détenu en vue d'être conduit devant l'autorité judiciaire compétente, lorsqu'il y a des raisons plausibles de **soupçonner** qu'il a commis une infraction ou qu'il y a **des motifs raisonnables de croire** à la nécessité de l'empêcher de commettre une infraction ou de s'enfuir après l'accomplissement de celle-ci ;
 - d) s'il s'agit de la détention régulière d'un mineur, décidée pour son éducation surveillée ou de sa détention régulière, afin de le traduire devant l'autorité compétente ;
 - e) **s'il s'agit de la détention régulière d'une personne susceptible de propager une maladie contagieuse**, d'un aliéné, d'un alcoolique, d'un toxicomane ou d'un vagabond ;

Journal officiel de l'Union européenne

14.12.2007

EXPLICATIONS (*) RELATIVES À LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX

(2007/C 303/02)

L'article 2 du protocole no 6 annexé à la CEDH :

«Un État peut prévoir dans sa législation la peine de mort pour des actes commis en temps de guerre ou de danger imminent de guerre; une telle peine ne sera appliquée que dans les cas prévus par cette législation et conformément à ses dispositions ...».



Convention européenne des droits de l'homme

La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, communément appelée **Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)**, est un traité international signé par les États membres du Conseil de l'Europe le 4 novembre 1950 et entré en vigueur le 3 septembre 1953.



Pays ayant ratifié la Convention

Elle a pour but de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en permettant un contrôle judiciaire du respect de ces droits individuels. La Convention se réfère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948.

Le respect des obligations par les États parties à la CEDH est contrôlé dans le cadre d'une procédure de plainte individuelle ou étatique.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales²

Conclue à Rome le 4 novembre 1950

Approuvée par l'Assemblée fédérale le 3 octobre 1974³

Instrument de ratification déposé par la Suisse le 28 novembre 1974

Entrée en vigueur pour la Suisse le 28 novembre 1974

(Etat le 1^{er} août 2021)

- ↗ Art. 2 Droit à la vie

1. Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi. La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement, sauf en exécution d'une sentence capitale prononcée par un tribunal au cas où le délit est puni de cette peine par la loi.
2. La mort n'est pas considérée comme infligée en violation de cet article dans les cas où elle résulterait d'un recours à la force rendu absolument nécessaire:
 - a) pour assurer la défense de toute personne contre la violence illégale;
 - b) pour effectuer une arrestation régulière ou pour empêcher l'évasion d'une personne régulièrement détenue;
 - c) pour réprimer, conformément à la loi, une émeute ou une insurrection.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Légifrance

JOURNAL
OFFICIEL

Le service public de la diffusion du droit

Décret n° 2012-1021 du 4 septembre 2012 portant publication du traité entre le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, le Royaume des Pays-Bas et la République portugaise portant création de la force de gendarmerie européenne EUROGENDFOR, signé à Velsen le 18 octobre 2007 (1)

Article 4

Missions et tâches

1. L'EUROGENDFOR doit être capable, conformément au mandat pour chaque opération, seule ou avec d'autres forces, de couvrir l'ensemble des missions de police, **par substitution ou renforcement**, durant toutes les phases d'une opération de gestion de crise.
2. Les Forces FGE peuvent être placées soit sous autorité civile, soit sous commandement militaire.
3. L'EUROGENDFOR peut être employée pour :
 - a. Assurer des missions de maintien de la sécurité et de l'ordre publics ;
 - b. Contrôler, conseiller, aider et superviser la police locale dans son travail quotidien, y compris en matière d'investigation criminelle ;
 - c. Assurer un travail de surveillance publique, de régulation de la circulation, de police des frontières et de renseignement général ;
 - d. Effectuer un travail d'investigation criminelle, notamment pour la recherche des infractions, la poursuite des auteurs d'infractions et leur transfert devant les autorités judiciaires compétentes ;
 - e. Protéger les personnes et les biens et **maintenir l'ordre en cas de troubles à l'ordre public** ;
 - f. Former les officiers de police conformément aux standards internationaux ;

La Force de gendarmerie européenne (FGE) ou EuroGendFor



Gendarmerie nationale
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Déployable sous commandement civil ou militaire, la FGE est une organisation dédiée à la gestion des crises extérieures, adaptée à la diversité des contextes de l'action internationale dans les zones de tension.

Issue d'une initiative française, la FGE a été créée en 2004.

Elle est constituée de neuf pays:

- **sept pays membres** : France, Italie, Espagne, Pays-Bas, Portugal, Roumanie et Pologne, au titre d'Etats membres de l'Union européenne qui possèdent des forces de police à statut militaire ;
- **un pays partenaire** : Lituanie, pays membre de l'UE dont la force à statut militaire n'exerce pas l'ensemble des missions de police ;
- **un pays observateur** : Turquie, au titre d'Etat candidat à l'entrée dans l'UE.

La Force de gendarmerie européenne (FGE) ou EuroGendFor



Gendarmerie nationale
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Ayant vocation à servir prioritairement la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE, la FGE peut également être engagée dans d'autres cadres (ONU, OTAN, OSCE -Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe-, ...) **Elle peut intervenir en substitution ou en renforcement des forces de police locales**, contribuer à leur reconstruction ou encore participer à des opérations humanitaires.

Le caractère militaire de la FGE lui permet d'être engagée sur un large spectre de crises, depuis la phase militaire jusqu'à la phase de stabilisation, voire à titre préventif sans force militaire déployée.

De l'étranger, la FGE peut ainsi concourir à la sécurité intérieure de l'espace européen en contribuant à la lutte contre le terrorisme, les grands trafics illicites (drogues, armes ou êtres humains), ou bien encore les filières d'immigration illégale.



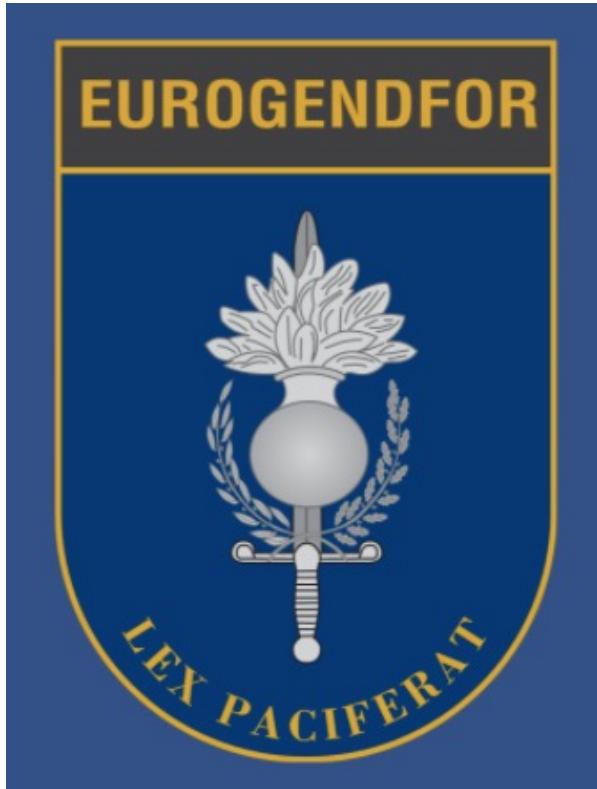
LEX PACIFERAT
= « La loi apportera la paix »

Types de missions

Substitution

- **La police locale doit être totalement remplacée** car elle n'existe pas ou la structure existante n'est pas organisée, capable ou fiable pour remplir ses fonctions. Il sera nécessaire de rétablir à partir de zéro un nouveau système de police locale.

- **La police locale peut être maintenue** – La police locale existante devra être soumise à des processus de contrôle et de recyclage et, une fois que le nouveau personnel aura été recruté et formé, assumera progressivement la pleine responsabilité des fonctions de police. **La présence policière internationale aura la primauté sur la police locale** dans l'exercice des fonctions policières et conservera la responsabilité de mener des enquêtes de haut niveau.



LEX PACIFERAT
= « La loi apportera la paix »

Types de missions

Renforcement

- La présence policière internationale dans la zone de conflit n'aura pas de pouvoirs exécutifs ; ils n'exerceront pas de fonctions de police exécutive dans le pays hôte et, par conséquent, **en principe, ils ne seront pas armés. Au cas par cas, des situations exceptionnelles pourraient justifier la nécessité de moyens d'autodéfense pour le personnel de l'EUROGENDFOR**, y compris la présence d'un élément de protection.
- Les officiers de police internationaux seront chargés de surveiller, d'encadrer et de conseiller ainsi que de former la police locale afin d'élever leurs normes professionnelles **selon un code de conduite compatible avec les droits de l'homme internationaux**. Ces activités pourraient englober la restructuration de la police locale, y compris des programmes de filtrage et de contrôle.
- La stratégie de sortie de la présence policière internationale consistera à renforcer les capacités locales dans le cadre d'une approche d'appropriation locale, en élevant les normes de la police locale **au niveau des meilleures pratiques internationales**.



La Force de gendarmerie européenne (FGE) ou EuroGendFor

Les engagements opérationnels de la FGE

💥 **2007 à 2010 : Bosnie (et depuis 2018, selon le site d'EUROGENDFOR)**

→ maintien de l'ordre et soutien au Tribunal pénal international – 123 personnels (Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Turquie).

💥 **2010 : Haïti**

→ suite au tremblement de terre, appui des forces de police de la MINUSTAH et assistance à la police haïtienne et aux agences humanitaires – 300 personnels (Espagne, France, Italie).

💥 **Depuis 2009 : Afghanistan**

→ formation et tutorat de la police afghane, puis conseil stratégique contribuant à la lutte contre le terrorisme – 411 personnels (Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Turquie).

💥 **Mai 2014 à mars 2015 : République centrafricaine (et depuis 2016, selon le site d'EUROGENDFOR)**

→ accompagnement opérationnel des forces de sécurité intérieures à Bangui – 101 personnels (Espagne, France, Lituanie, Pologne).

💥 **Depuis 2014 : Mali**

→ soutien à la reconstruction des capacités des services de sécurité intérieure (Espagne, France, Italie, Lituanie).

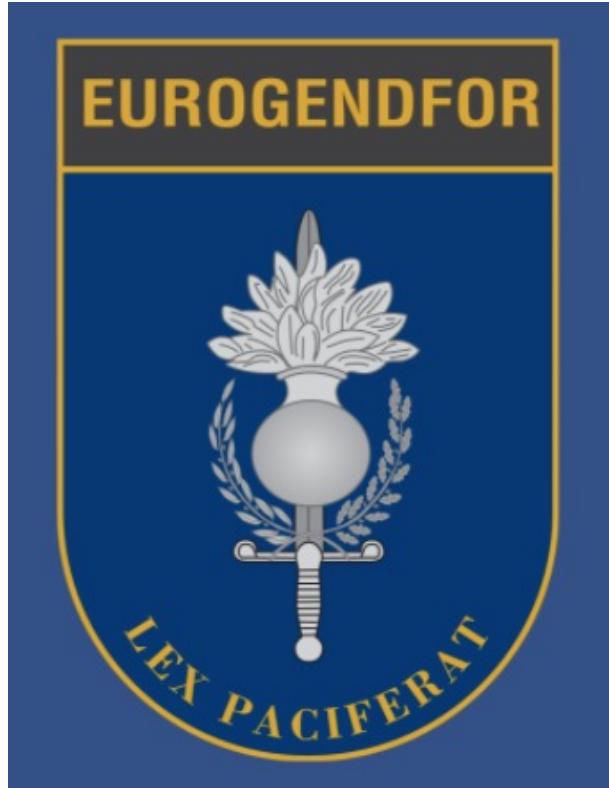
Les engagements opérationnels de la FGE (suite)

💥 Depuis 2015 (selon le site d'EUROGENDFOR) : Libye

→ EUROGENDFOR a déployé un planificateur/expert de police, qui apporte une expertise policière dans l'analyse des aspects de sécurité, et facilite également les collaborations possibles dans le domaine d'expertise des forces de l'ordre.

💥 En 2016 (selon le site d'EUROGENDFOR) : Ukraine

→ Des sessions pratiques ont préparé les stagiaires à utiliser de nouvelles techniques, tactiques et commandes liées au contrôle des foules et des émeutes conformément aux normes européennes.



EUROGENDFOR

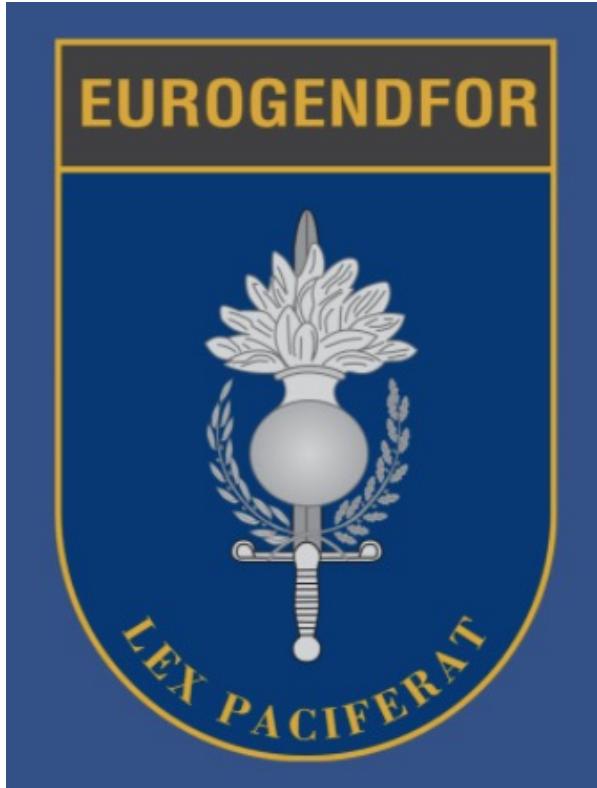
Lex Paciferat

Concept Opérationnel

L'EUROGENDFOR se présente comme un outil opérationnel, pré-organisé, robuste et rapidement déployable, capable d'effectuer toutes les missions de police.

LEX PACIFERAT
= « La loi apportera la paix»

L'EUROGENDFOR peut être mis principalement à la disposition de l'UE, de l'ONU, de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), de l'OTAN et d'autres organisations internationales ou coalitions *ad hoc*.



Concept Opérationnel

La valeur ajoutée que peut apporter l'EUROGENDFOR à la gestion internationale des crises, en termes de potentiel à offrir, est double : un outil approprié pour agir dans un environnement non bénin, notamment lors de missions de substitution, et une capacité de déploiement rapide.

LEX PACIFERAT
= « La loi apportera la paix»



follow us on



@Eurogendfor



EUROGENDFOR

LEX PACIFERAT
= « La loi apportera
la paix»

EUROGENDFOR



follow us on

 @Eugendfor

← European Gendarmerie Force

566 Tweets



...

Suivre

European Gendarmerie Force

@Eugendfor

EUROGENDFOR is a Multinational Police Force, born to participate to the stabilisation of crisis and conflict areas outside the European Union.

[Traduire la biographie](#)

📍 Vicenza, Italy 🌐 eugendfor.org 📱 A rejoint Twitter en janvier 2018

111 abonnements 1 050 abonnés



follow us on



EUROGENDFOR



European Gendarmerie Force

Organisme gouvernemental



 [Nous contacter](#)



3 808 personnes aiment ça

[Accueil](#) [À propos](#) [Photos](#) [Vidéos](#) [Avis](#) [Public](#)



Via G. Medici 87, 36100 Vicence,
Vénétie, Italie

📍 23 personnes ont visité ce lieu

 <http://www.eurogendfor.org/>

- Organisme gouvernemental
 - The European Gendarmerie Force (EUROGENDFOR) is a Multinational Police Force, born to participate to



European Gendarmerie Force

18 août •

#EUROGENDFOR is currently engaged in the following missions. The total number of personnel deployed is 68. An additional engagement is related to EULPC LIBYA deployed in Tunisia. **#LexPaciferat**



3 partages



Les corps qui composent Eurogendfor

1) Gendarmerie Nationale Française

L'effectif de la Gendarmerie est de 103 000 actifs militaires et civils renforcés par 30 000 réservistes

2) Italie: Arma dei Carabinieri

Le Corps est composé d'environ 110 000 Carabiniers

3) Pays-Bas : Koninklijke Marechaussee

25 brigades

4) Pologne : Żandarmeria Wojskowa

5) Portugal : Guarda Nacional Republicana

La GNR compte un effectif total de 22 423 éléments militaires et 1 110 civils



Les corps qui composent Eurogendfor

6) Roumanie : Jandarmeria Română

7) Espagne : Guardia Civil

avec environ 80 000 guardias civiles

8) Lithuanie : Viešojo Saugumo Tarnyba

9) Turquie : Jandarma turc

Soyons tranquilles, EuroGendFor veille sur nous ...



Eurogendfor sur Twitter



Eurogendfor sur le terrain